CORDONS LITTORAUX ANCIENS

dans la commune de St-Laurent de la Prée

Ligne de contact entre le continent et la mer, le rivage marin, comme toute frontière, constitue un lieu de conflits et d'échanges, mettant en opposition l'érosion et la sédimentation. De cet affrontement perpétuel résulte un continuel changement, qui donna à la bordure maritime charentaise sa physionomie actuelle. Durant une longue période, la mer creusa les roches tendres de l'arrière pays, pour former de vastes golfes, qu'elle combla ensuite au cours des derniers millénaires, donnant ainsi naissance aux marais maritimes, parsemés d'anciennes îles, que nous connaissons aujourd'hui.

Au nord de la Charente, trois sortes de côtes se partagent la bordure atlantique : les vaseuses, les sableuses ou dunaires et les rocheuses. Ces dernières bordent les anciennes îles; le rivage peut y être bas, à la Fumée par exemple, ou nettement plus élevé comme à la Pointe du Rocher; ici le recul de la côte, bien que constant, apparaît variable suivant la nature de la pierre : à Fouras, le calcaire cénomanien résiste bien, tandis que la falaise d'Yves, de nature kimméridgienne, subit une forte érosion.

La dérive littorale, puissant courant côtier, matérialisé par la courbure vers l'est de l'extrémité sableuse des Pointes de la Coubre et d'Arçay, alimente en sable l'ensemble de la frange maritime, mais seules les baies ou criques retiennent celui-ci pour former les plages de notre façade atlantique. Les dunes semblent inexistantes; elles s'étendent pourtant sur 3 km à Châtelaillon, mais ici l'urbanisation et les travaux entrepris depuis longtemps pour stabiliser ce rivage mobile, masquent totalement le caractère dunaire de cette côte. Nous avons ici un exemple de rivage dénaturé par les aménagements successifs.

Dans la baie de l'Aiguillon, la bordure du marais représente un rivage vaseux où la mer recule rapidement face à la sédimentation. Le littoral est très plat, sans limites précises, et couvert de plantes halophyles. Près de Rochefort, ce type de côte n'existe plus mais il y a environ deux millénaires il devait être très répandu lors du comblement des golfes, à la fin de l'indépendance gauloise et au début de l'époque gallo-romaine.

Ensuite, au cours de la période historique, le marais charentais étant en grande partie formé, la progression des atterrissements marque un net ralentissement et une digue naturelle, ou cordon littoral, peut se former le long des rivages vaseux. Des exemples d'une telle bordure existent de part et d'autre de Fouras : au sud tout d'abord où un cordon sableux, ou plus précisément une flèche littorale, s'étend du Moulin de l'Aubier à l'embouchure de la Charente, tandis qu'au nord un cordon de galets ferme le fond de la baie d'Yves. Des coupes pratiquées au sein des cordons nous montrent une composition pouvant varier du sable coquiller presque pur à des amoncellements de galets, le sable n'étant alors présent que dans les interstices. Ces pierres roulées mesurent le plus souvent une dizaine de centimètres dans leur plus grande dimension, mais on peut aussi voir de minces couches intercalaires où leurs dimensions ne dépassent pas 10 millimètres.

Bien que stable, ce type de rivage continue à empiéter lentement sur la mer; il peut progresser par élargissement du cordon, mais aussi par "bonds" de quelques dizaines à quelques centaines de mètres, comme cela s'est produit au cours des siècles passés. Nous pouvons ainsi observer en arrière de la côte actuelle des lignes plus ou moins larges, formées de sable et de galets, correspondant à d'anciens rivages aujourd'hui isolés dans le marais. Elles peuvent former des petites élévations au dessus du bri marin, ou au contraire être entièrement recouvertes par l'argile et n'être décelables que par les labours ou les travaux de creusement des fossés. Plusieurs d'entre elles ont servi de voie de communication avant la construction des routes modernes, et certaines servent encore de soubassement à des chemins, entre Terre Noire et le Moulin de l'Aubier, par exemple.

Ces rivages, anciens ou actuels, sont appelés cordons littoraux lorsqu'ils relient deux points plus élevés de la côte, ou flèche littorale quand un seul point les rattache à la terre ferme par où se fait d'ailleurs leur alimentation en sable et galets. Les anciens cordons apparaissent les plus nombreux dans

le fond de l'anse de Fouras, de part et d'autre de la butte d'Yves et au Marouillet où ils forment des bandes sensiblement parallèles. L'un d'eux, situé à 5 km du rivage actuel, entre les anciennes îles de Moins et de Liron, sur la commune de Breuil-Magné, demeure le plus éloigné de la mer connu actuellement dans la région de Rochefort; toutefois nous ne connaissons pas avec certitude sa période d'édification; celle-ci remonte probablement à la fin de l'indépendance gauloise, mais pour plus de précision, une datation au carbone 14 serait nécessaire. Celui de la Platière, commune d'Yves, par contre, distant de la mer de 2,5 km, est daté par un site à sel auquel il sert de support. On peut imaginer que la mer venait jusqu'à ce cordon ou plus exactement cette flèche, lorsque les Gaulois venaient extraire le sel il y a un peu plus de 2000 ans.

Il y a quelques années, M. Bureau découvrit de nombreux fragments de tuiles gallo-romaines sur une flèche littorale, au lieu-dit les Bosses, entre la RN 137 et la voie ferrée, à peu de distance du pont d'Yves. Près de là, mais plus au sud, au lieu-dit le Châtelet, des morceaux de tuiles parsèment aussi une flèche littorale. On peut penser tout d'abord à des dépôts de tuiles effectués sur ces flèches ou à des vestiges de constructions implantées ici, car la densité des vestiges atteint par endroits 12 à 15 fragments de tuiles au mètre carré. Des ramassages de surface et des sondages nous éclairent toutefois un peu sur l'origine possible de ces témoignages archéologiques.

I. La flèche des Bosses

Celle-ci prend naissance à l'extrémité nord du coteau du Châtelet, pour se diriger vers le NE, en direction de la butte de Champon. La voie ferrée la coupe sensiblement aux deux tiers de sa longueur qui atteint 375 mètres au total. Sa largeur dépasse 100 mètres à son origine, mais elle décroît rapidement et ne mesure plus que 32 mètres au niveau de la ligne de chemin de fer. Son éloignement du rivage actuel varie entre 800 mètres à son début et 1100 mètres à son extrémité. Des sondages pratiqués en divers points de cette flèche montrent que celle-ci repo se sur le bri; son épaisseur s'écarte peu de 80 cm sur l'ensemble de son étendue; elle s'amincit toutefois jusqu'à 60 cm près de son extrémité, où sa surface supérieure se confond avec le niveau de l'argile, tandis qu'ailleurs elle dépasse le marais d'une moyenne de 20 cm.

Les labours effectués sur cet ancien rivage permettent une bonne observation de la couche superficielle; nous voyons ainsi que les nombreux morceaux de tuiles gallo-romaines ne sont pas seuls; on remarque de la céramique commune et un peu de sigillée ainsi que du mortier rose ou jaune. Les époques antérieures à l'occupation romaine sont aussi représentées, par de la céramique gauloise, par de rares particules de terre cuite pouvant provenir d'un site à sel, par quelques silex bruts ou travaillés et de rares tessons de céramique néolithique. Des sondages nous montrent l'absence de substructions en place et que ces vestiges se rencontrent pêle-mêle parmi les galets et le sable, sur toute l'épaisseur de la flèche littorale.

II. La flèche du Châtelet

Elle débute aussi à l'extrémité du coteau, mais se dirige vers le SO, selon un axe sensiblement parallèle à la côte actuelle, dont elle est éloignée de 650 mètres. Constituée en grande partie de sable, elle mesure 260 mètres de long et se trouve isolée dans un marais ayant conservé un caractère sauvage; elle domine celui-ci de 0,85 m du côté Est et de 0,50 m seulement à l'Ouest; elle repose sur le bri et son épaisseur atteint 1,35 m pour une largeur moyenne de 26 m. Ici, bien que la végétation spontanée gêne les observations, quelques indices apparaissent en surface. Des sondages nous montrent une situation identique à celle de la flèche des Bosses : les témoignages archéologiques se répartissent dans la masse du sable, mais les morceaux de tuiles sont plus petits que dans l'autre flèche.

Tous les vestiges recueillis en surface ou en profondeur ont subi une usure. Celle-ci peut varier depuis l'arête seulement émoussée - c'est le cas pour les silex et la plupart des fragments de tuiles - jusqu'à une altération plus prononcée, telle que celle observée sur des tessons de céramique tendre, qui ressemblent à de petits galets. Dans l'ensemble, l'usure des morceaux de tuiles apparaît plus forte pour la flèche du Châtelet.

Ces témoignages d'occupation humaine ne proviennent pas d'anciennes habitations se trouvant sur place; les silex, par exemple, en sont une preuve : on les rencontre dans du sable mis en place après le comblement du marais, c'est-à-dire longtemps après la fin de l'époque néolithique. Ils peuvent provenir

de la butte d'Yves, où il est probable que l'érosion de la falaise soit la cause de la destruction d'un ou de plusieurs gisements; mais leur déplacement sur une distance de 1,5 km ou plus aurait entraîné une altération plus poussée des fragments de tuiles. La faible usure constatée dans l'ensemble incite à situer leur origine en un point peu éloigné des deux flèches littorales où ils se trouvent aujourd'hui. Ils proviennent plus sûrement de la destruction d'une pointe pouvant se localiser dans le prolongement du coteau du Châtelet. Celui-ci, d'ailleurs, est tronqué par une petite falaise morte sur son versant ouest, ce qui nous montre qu'autrefois elle s'avançait plus en avant vers la mer.

Une ancienne occupation paraît en effet très possible sur ce cap aujourd'hui disparu; en effet, les silex ne sont pas rares sur les coteaux des alentours et nous connaissons un gisement néolithique enfoui sous le bri du marais, à peu de distance du Châtelet. Quatre sites représentent l'époque galloromaine le long de l'ancienne côte, à peu de distance des deux flèches littorales; un gisement éventuel aurait sa place à l'extrémité du coteau; il comblerait un vide dans la répartition des vestiges à proximité du littoral. Cette succession d'anciennes habitations fait penser à une centuriation, mais cette supposition est-elle valable lorsque l'on sait que de la céramique du Second Age du Fer se rencontre sur deux de ces gisements, parmi les tuiles à rebords, nous donnant ainsi la preuve d'une occupation gauloise en ces lieux bien avant l'arrivée des Romains ? La céramique datée de l'indépendance gauloise, recueillie au sein des flèches littorales, indique également qu'une occupation gauloise existait sur le sol aujourd'hui détruit; mais il peut s'agir d'une construction ayant précédé l'habitat galloromain, ou bien d'une implantation située un peu à l'écart.

Epoque de la destruction

Bien qu'une majorité de tessons de céramique savonneuse et quelques bords soient datés du début de l'époque gallo-romaine, la fragmentation et le peu de matériel recueilli ne permettent pas de préciser si un arrêt de l'occupation du site s'est produit durant cette époque. De toutes façons, un arrêt de l'occupation pourrait être provoqué par l'érosion marine ou causé par une destruction guerrière, comme il s'en produisit beaucoup dans la région au cours du 3e siècle. La destruction doit remonter après l'abandon du site, car les habitants devaient connaître les menaces causées par le recul de la terre face aux assauts de la mer et construire leurs habitations nettement en retrait de la côte. Il est probable que la mer ne détruisit qu'une habitation en ruine, ce qui d'ailleurs demanda plusieurs dizaines d'années.

Michel Favre